

**Commission économique pour l'Europe****Bureau régional de
l'Organisation mondiale
de la Santé pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement****Dix-huitième session**

Genève, 25-27 novembre 2020

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement : projet de déclaration et ses annexes**

Projet de plan de travail pour la période 2021-2026**Note du Secrétariat***Résumé*

Le présent document est une présentation des activités qu'il est proposé de mener au titre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) pendant la période 2021-2026.

Il a été établi par le Bureau du Comité directeur du PPE-TSE, avec l'appui du secrétariat, avant d'être examiné, modifié et adopté à la trente-cinquième réunion du Bureau (La Valette, 2 et 3 mai 2019), dans le cadre d'une réunion élargie, et à la trente-sixième réunion du Bureau (Bonn, Allemagne, 1^{er} et 2 juillet 2019). Les participants à cette dernière réunion ont décidé de procéder à d'ultimes modifications en tenant compte des observations reçues et de soumettre ce plan de travail au Comité directeur pour examen, pour qu'il puisse être examiné et adopté par la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement. Lors d'une réunion extraordinaire du PPE-TSE (tenue en ligne, le 22 avril 2020), la délégation autrichienne a annoncé son intention de demander au Bureau et au Comité directeur de reporter la Réunion de haut niveau à 2021 pour permettre de faire le point sur les conséquences de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Le présent document a ensuite été examiné lors de la trente-septième réunion du Bureau (tenue en ligne, le 29 juin 2020) et lors d'une réunion préparatoire à la Réunion de haut niveau (tenue en ligne, le 30 juin 2020). Les participants à la Réunion de haut niveau seront invités à :

a) Exprimer leur reconnaissance aux États membres qui se sont déjà déclarés disposés à prendre l'initiative d'exécuter le plan de travail en projet ;



- b) Encourager les États membres à exprimer leur volonté de diriger l'exécution des divers éléments du plan de travail, d'y contribuer, y compris financièrement, ou d'y participer, en particulier en ce qui concerne les Partenariats nouveaux ou déjà en place ;
- c) Examiner ce projet de plan de travail à la lumière des conclusions des débats menés, et le modifier si nécessaire ;
- d) Adopter le plan de travail tel que modifié, et demander aux États membres et aux organisations concernées de contribuer activement, notamment sous forme financière ou en nature, à la réalisation des activités qui y sont inscrites.

I. Considérations générales

1. Depuis sa création, en 2002, le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) est la seule plateforme stratégique contribuant à faire émerger et à promouvoir des modèles de transport durables et respectueux de la santé humaine au niveau paneuropéen. Le PPE-TSE agit dans le cadre du mandat des réunions de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui se tiennent environ tous les cinq ans.
2. Le présent document contient un projet de plan de travail énonçant les domaines d'activité du PPE-TSE pour la période 2021-2026. Ce projet de plan de travail, instrument de mise en œuvre de la Déclaration de Vienne, sert de fil directeur aux activités et projets conduisant à la concrétisation de l'ambition définie pour le PPE-TSE.
3. Le projet de plan de travail a été établi par le Bureau du Comité directeur du PPE-TSE, avec l'appui du secrétariat. Il a été discuté, modifié et approuvé par les participants à : la trente-cinquième réunion du Bureau (La Valette, 2 et 3 mai 2019), dans le cadre d'une réunion élargie ; la trente-sixième réunion du Bureau (Bonn, Allemagne, 1^{er} et 2 juillet 2019) ; la dix-septième réunion du Comité directeur (Genève, 21-23 octobre 2019) ; la trente-septième réunion du Bureau (tenue en ligne le 29 juin 2020) ; une réunion préparatoire (tenue en ligne le 30 juin 2020).

II. Importance pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les autres engagements mondiaux

4. En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), les États Membres des Nations Unies se sont engagés à redoubler d'efforts pour mettre fin à la pauvreté et aux inégalités, prendre soin de la planète, promouvoir le bien-être de tous et faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère. Le Programme 2030 énonce 17 objectifs de développement durable comportant chacun des cibles précises et il est attendu des États Membres qu'ils mettent en place des cadres d'action au niveau national afin de réaliser ces objectifs.
5. Le PPE-TSE, qui est lié à plusieurs des objectifs de développement durable (voir le tableau 1 ci-dessous), peut appuyer les efforts nationaux visant à les réaliser. Il contribue tout particulièrement à la réalisation des objectifs suivants :
 - a) Objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) ;
 - b) Objectif 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) ;
 - c) Objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) ;
 - d) Objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) ;
 - e) Objectif 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) ;
 - f) Objectif 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) ;
 - g) Objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions).

6. Les liens entre le PPE-TSE et les objectifs de développement durable sont analysés dans une publication récente intitulée *Making THE (Transport, Health and Environment) Link* (« Faire le lien entre les transports, la santé et l'environnement »)¹.

7. Il est précisé dans le Programme 2030 que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme de négociation concernant l'objectif 13. Trois mois après avoir adopté le Programme 2030, les États Membres des Nations Unies ont adopté l'Accord de Paris.

8. Les transports font partie des secteurs dans lesquels les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) doivent prendre des mesures d'atténuation des changements climatiques. En mettant l'accent sur des politiques intégrées de transport et d'urbanisme et sur la promotion de la mobilité active, des transports en commun et d'une mobilité se passant des combustibles fossiles, le PPE-TSE peut renforcer l'action menée par les États membres pour mettre en œuvre l'Accord de Paris.

Tableau 1
Objectifs de développement durable en relation avec le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

Thème central	ODD 3	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 11	ODD 12	ODD 13
Formes de mobilité et modes de transport inclusifs et accessibles à tous dans des conditions équitables	X	X	X	X	X	X	
Amélioration des conditions de vie dans les villes et à l'échelle des régions [par l'intégration de politiques et d'objectifs environnementaux et sanitaires dans une stratégie coordonnée de planification des transports et d'aménagement du territoire]	X			X	X		X
Transports propres, peu bruyants et à émissions nettes nulles grâce à la mise en œuvre de politiques et d'actions en faveur d'une mobilité saine, active et plus sûre	X	X			X	X	X
Investissements, incitations fiscales et initiatives de financement vert visant à développer les transports durables et à stimuler la création d'emplois et l'activité économique	X	X	X		X	X	X
Mise en œuvre de modes de gestion et de services de mobilité durable, en faisant appel à des technologies appropriées en vue d'obtenir des systèmes de transport propres, efficaces, sains et sûrs	X	X	X	X	X	X	X

Abréviation : le sigle ODD signifie « objectif de développement durable ».

¹ Arseni, O. et al. (Copenhague, Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, 2018).

III. Concrétiser l'ambition exprimée dans la Déclaration de Vienne

9. Pour concrétiser l'ambition exprimée dans la Déclaration de Vienne, le Comité directeur du PPE-TSE devra mener un certain nombre d'activités, à savoir :

- a) Élaborer une stratégie paneuropéenne en vue de réaliser cette ambition et de guider la réalisation des objectifs du PPE-TSE ;
- b) Élaborer des propositions relatives à un éventuel instrument juridique en accord avec l'ambition, pour examen par la sixième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement ;
- c) Élaborer une stratégie de communication pour sensibiliser l'opinion aux possibilités et avantages offerts par des transports respectueux de l'environnement et de la santé et pour faire connaître les résultats du PPE-TSE ;
- d) Encourager la création de mécanismes nationaux de consultation et de coordination entre les secteurs des transports, de la santé et de l'environnement en prévoyant d'y faire participer les autres autorités concernées ;
- e) Assurer le suivi de la réalisation des objectifs du PPE-TSE ;
- f) Tenir ses réunions annuelles, ainsi que les réunions semestrielles de son Bureau ;
- g) Prier la CEE et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe de continuer de fournir des services de secrétariat et continuer de leur apporter un appui à cet effet.

10. Dans les premiers mois de l'année 2020, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a frappé la région de la CEE, et les États membres ont pris des mesures de restriction des déplacements à l'intérieur de leurs frontières à l'étranger qui ont affecté l'économie.

11. Lorsqu'il a été question d'organiser la remise en route, il est apparu clairement que la relance de l'économie ne sera pas durable si les systèmes de transport n'étaient pas relancés en tenant compte des enseignements tirés de la pandémie. Sachant cela, les États membres ont uni leurs forces pour établir un ensemble de principes de transport durable respectueux de l'environnement et de la santé, pour adoption à la cinquième Réunion de haut niveau.

12. Pour concrétiser l'ambition définie pour le PPE-TSE, il convient de tenir compte du fait que le rétablissement des transports passe par une approche globale, dans laquelle l'intégration, l'équité et d'autres aspects sociaux seront mis en avant, tout en gardant à l'esprit la santé et l'environnement.

IV. Exécution du plan de travail

13. Conformément à son mandat et à son Règlement intérieur, le Comité directeur du PPE-TSE est le principal organe décisionnel chargé de la mise en œuvre du Programme paneuropéen. Placé sous l'autorité de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, il est chargé de promouvoir, de coordonner et de suivre la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE et de donner à ce programme paneuropéen des conseils et des orientations stratégiques.

14. Le Comité directeur est assisté par un bureau composé de 9 à 15 membres élus par lui. Les membres du Bureau représentent les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé. Le Bureau est chargé de préparer les réunions du Comité directeur et d'assurer le suivi de ses décisions.

15. Les précédentes réunions de haut niveau ont défini les objectifs prioritaires à atteindre pour réaliser les objectifs du PPE-TSE. Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les États membres ont aussi mis en place les mécanismes de mise en œuvre suivants :

a) Une série d'ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux sur les politiques de transport durable (les courses de relais du PPE-TSE) ;

b) Un dispositif d'élaboration et d'application, à l'aide d'orientations méthodologiques formulées dans le cadre du PPE-TSE, de plans nationaux d'action pour les transports, la santé et l'environnement ;

c) Des partenariats appuyant la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE, l'accent étant mis sur des aspects techniques de la réalisation des objectifs prioritaires ;

d) L'Académie du PPE-TSE, lieu d'échange où convergent des compétences scientifiques, politiques et pratiques et qui contribue à renforcer les capacités d'élaboration de politiques intégrées, avec l'appui du Portail d'échange d'informations du PPE-TSE.

16. Les mécanismes de mise en œuvre du PPE-TSE jouent un rôle important dans l'exécution du plan de travail. Ils s'appuient sur les outils utilisés dans le cadre du Programme.

17. Les pays et organisations chefs de file facilitent, avec l'aide du secrétariat du PPE-TSE, la mise en œuvre des activités brièvement décrites dans le plan de travail du Programme paneuropéen et assurent une coordination ou exercent les fonctions de rapporteur. Ils tiennent le Comité directeur du PPE-TSE informé des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la réalisation de ces activités.

18. Le plan de travail du PPE-TSE pour la période 2021-2026 sera exécuté en étroite collaboration avec des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux aux échelons national et international, notamment des autorités locales et municipales, des organisations de jeunes, des organismes scientifiques et des chercheurs.

19. La réalisation des activités proposées sera subordonnée à la mobilisation des ressources nécessaires.

V. Structure du plan de travail

20. Le plan de travail comporte six domaines d'activité (voir le tableau 2 ci-dessous). Le domaine d'activité 1 correspond à la mise en œuvre globale de l'ambition définie pour le PPE-TSE, telle qu'exprimée dans la Déclaration de Vienne. Les domaines d'activité 2 à 6 portent respectivement sur les cinq domaines d'intervention énoncés dans la Déclaration.

21. Chaque domaine d'activité comprend un ensemble d'activités conduisant à la réalisation des objectifs correspondants. La réalisation des activités dépendant des ressources disponibles et de l'impulsion donnée par les parties prenantes, un pays ou une organisation chef de file est précisé pour chaque domaine d'activité.

22. En outre, les mécanismes de mise en œuvre qui pourraient faciliter la réalisation des activités prévues sont spécifiés dans le plan de travail. Les objectifs de développement durable correspondant à chaque domaine d'activité sont également mentionnés, conformément à la décision de mettre davantage en adéquation le PPE-TSE et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

VI. Activités à mener au titre du plan de travail

Tableau 2

<i>Domaine d'activité et activités à mener</i>	<i>Pays ou organisation chef de file</i>	<i>Mécanismes de mise en œuvre</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Ressources</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>
<p>1. Une mobilité et des transports propres, sûrs, sains et inclusifs pour le bonheur et la prospérité de tous</p> <p>Élaborer une stratégie pa neuropéenne globale pour les transports, la santé et l'environnement (en tenant compte de l'expérience de la crise COVID-19)</p> <p>Élaborer des propositions relatives à un éventuel instrument juridique en accord avec l'ambition définie pour le PPE-TSE et les objectifs prioritaires, pour examen par la sixième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement</p> <p>Élaborer une stratégie de communication pour sensibiliser l'opinion aux possibilités et avantages offerts par des transports respectueux de l'environnement et de la santé et pour faire connaître les résultats du PPE-TSE</p> <p>(Développement d'initiatives et d'actions communes aux niveaux international, régional, national et local pour aider les États membres à opérer une transition vers des systèmes de transport et de mobilité plus résilients, plus sûrs, plus équitables et plus durables)</p>					3 ; 7 ; 8 ; 9 ; 11 ; 12 ; 13
			D'ici à 2023		
			D'ici à 2025/2026		
			2021-2026		

<i>Domaine d'activité et activités à mener</i>	<i>Pays ou organisation chef de file</i>	<i>Mécanismes de mise en œuvre</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Ressources</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>
Assurer le suivi de la réalisation des objectifs du PPE-TSE (et recenser les besoins des pays et les principaux défis à relever dans le cadre du processus de mise en œuvre)					
Organiser les réunions annuelles du Comité directeur et les réunions semestrielles du Bureau					
Assurer des services de secrétariat					
2. Des formes de mobilité et des modes de transport inclusifs et accessibles à tous dans des conditions équitables					3 ; 7 ; 8 ; 9 ; 11 ; 12
Inventorier les partenaires et les parties prenantes et créer des synergies avec eux afin de pouvoir atteindre toutes les couches de la société, en tenant compte des moyens de les faire participer, de tirer parti de leur participation et de faire en sorte qu'ils bénéficient tous de l'action menée (y compris les acteurs responsables de la réalisation des objectifs de développement durable et des indicateurs correspondants)					

<i>Domaine d'activité et activités à mener</i>	<i>Pays ou organisation chef de file</i>	<i>Mécanismes de mise en œuvre</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Ressources</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>
<p>3. Amélioration des conditions de vie dans les villes et à l'échelle des régions [par l'intégration de politiques et d'objectifs environnementaux et sanitaires dans une stratégie coordonnée de planification des transports et d'aménagement du territoire]</p> <p>S'employer à favoriser la coordination dans le cadre de l'intégration des transports durables, de la planification de l'utilisation des sols, de la santé et de l'environnement</p>	Fédération de Russie				3 ; 9 ; 11 ; 13
<p>4. Des transports propres, peu bruyants et à émissions nettes nulles grâce à la mise en œuvre de politiques et d'actions en faveur d'une mobilité saine, active et plus sûre</p> <p>Œuvrer à la réalisation du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme, notamment en prenant des mesures visant à promouvoir le passage de la mobilité motorisée à la mobilité active (et des mesures concernant directement la COVID-19 et le rôle que le cyclisme pourrait jouer pour rendre les systèmes de transport plus résilients)</p>	Autriche et France	Partenariat pour la promotion du cyclisme			3 ; 7 ; 11 ; 12 ; 13

<i>Domaine d'activité et activités à mener</i>	<i>Pays ou organisation chef de file</i>	<i>Mécanismes de mise en œuvre</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Ressources</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>
Élaborer un plan directeur paneuropéen pour la promotion de la marche à pied (ou des modes de déplacement actifs)	À déterminer	Éventuellement le Partenariat pour la promotion du cyclisme			
Poursuivre la mise au point des outils du PPE-TSE et promouvoir leur utilisation dans la prise de décisions	À déterminer	Éventuellement le Partenariat pour la promotion du cyclisme			
Promouvoir l'écoconduite		Partenariat sur l'écoconduite			
Accélérer la mise au point et l'introduction sur le marché de véhicules à émission zéro ou à faible niveau d'émission et de véhicules électriques, ainsi que la création des infrastructures nécessaires, par l'intermédiaire de programmes d'appui financier ou d'autres programmes d'appui					
5. Incitation des acteurs concernés à consentir des investissements, prendre des mesures d'incitation fiscale et lancer des initiatives de financement vert en faveur des transports durables afin de créer des emplois et de stimuler l'économie					
Créer des emplois respectueux de l'environnement et de la santé dans le secteur des transports	La France étudie les possibilités d'un soutien supplémentaire	Partenariat pour l'emploi dans le secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé			

<i>Domaine d'activité et activités à mener</i>	<i>Pays ou organisation chef de file</i>	<i>Mécanismes de mise en œuvre</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Ressources</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>
<p>6. Mise en œuvre de modes de gestion et de services de mobilité durable, en faisant appel à des technologies appropriées en vue d'obtenir des systèmes de transport propres, efficaces, sains et sûrs</p> <p>Apporter une aide et donner des conseils ponctuellement en vue de l'élaboration de plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement</p> <p>Recenser et faire connaître les bonnes pratiques et les innovations favorisant une mobilité respectueuse de l'environnement et de la santé et la coopération entre les secteurs concernés aux niveaux national et local</p> <p>Aider les États membres à mettre en œuvre des principes de transport durable respectueux de l'environnement et de la santé</p> <p>Mener des études plus poussées sur la mobilité encadrée (suggestion de la Suisse)</p>		Plans d'action nationaux dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement			3 ; 7 ; 8 ; 9 ; 11 ; 12 ; 13